LYCÉE NICOLAS-JOSEPH CUGNOT NEUILLY SUR MARNE

Réunion du 12 mars 2016

Orientation et affectation après la 2nde GT

55 Bd Louis Armand
93330 Neuilly sur Marne
01 49 44 81 10/ 01 49 44 81 39

http://lyceecugnot.fr

NICOLAS - JOSEPH CUGNOT
LYCEE POLYVALENT
Académie de Créteil

REUNION DU 12 MARS 2016

L'orientation après la 2nde GT

Les différentes voies de poursuite d'études

L'affectation et l'inscription

3 possibilités après la 2nde GT :

- **Passage en 1 générale ou technologique (ou spécifique)**
- **Réorientation en filière professionnelle – 1ere Bac Pro**
- **Maintien en classe de 2 GT - exceptionnellement**
  - **(A la demande de la famille et avec l'accord du chef d'établissement, sur proposition du chef d'établissement dans le cas d'une rupture scolaire importante et avec accord de la famille).**

Faire sa demande en fonction :

- **des goûts, des centres d'intérêts** (bien se renseigner sur les disciplines dominantes de la série de Bac envisagée)
- **des résultats scolaires** (le choix de la série du bac sont soumis à l'avis du conseil de classe)
- **des projets d'études après le bac** (bien se renseigner sur les poursuites d'études possibles après les séries de Bac envisagées)

Les étapes du dialogue avec les familles:

Deuxième trimestre

- La famille demande le passage dans l'une des voies d'orientation proposées sur la fiche de dialogue.
- Le conseil de classe répond à cette demande, de façon provisoire.
- En cas de désaccord, le dialogue commence et, est maintenu jusqu'au troisième trimestre.

Troisième trimestre

- L'élève et sa famille formulent des vœux définitifs.
- Le conseil de classe propose, compte tenu du bilan scolaire de l'élève et de son projet personnel, le passage en première GT en précisant la (ou les) série(s). Le conseil de classe peut conseiller également une réorientation en 1ere Bac Pro.
- En cas d'accord, la proposition devient décision du chef d'établissement qui la notifie à la famille.
- En cas de désaccord, un entretien est proposé à la famille par le chef d'établissement. Si le désaccord persiste, le chef d'établissement doit motiver sa décision et la famille peut, sous trois jours, faire connaître son choix de recourir à l'appel (choix de la filière de 1ere GT).

NICOLAS - JOSEPH CUGNOT
LYCEE POLYVALENT
Académie de Créteil

La fiche de dialogue:

2ème trimestre

FEVRIER-MARS
Conseils de classe
entre le 08 et le 19/03

2e TRIMESTRE : PHASE PROVISOIRE D'ORIENTATION

DEMANDE DE LA FAMILLE
(Intentions d'orientation)

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
(Cochez la case de votre choix)

1re GÉNÉRALE :

❑ 1re L ❑ 1re ES ❑ 1re S

1re TECHNOLOGIQUE OU SPECIFIQUE :

❑ 1re STI2D (*) ❑ 1re STD2A (*)
❑ 1re STMG ❑ 1re ST2S (*)
❑ 1re STL (*) ❑ 1re STAV *(en lycée agricole)* (*)
❑ 1re STHR (*)
❑ 1re TMD (*)

(*) Capacités d'accueil limitées – Émettre un choix supplémentaire.

❑ **UNE ORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016

RÉPONSE DE L'ÉTABLISSEMENT
(Avis provisoire du conseil de classe)

Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s) à l'avis provisoire du conseil de classe

PASSAGE EN 1re GÉNÉRALE :

❑ 1re L ❑ 1re ES ❑ 1re S

PASSAGE EN 1re TECHNOLOGIQUE OU SPECIFIQUE :

❑ 1re STI2D (*) ❑ 1re STD2A (*)
❑ 1re STMG ❑ 1re ST2S (*)
❑ 1re STL (*) ❑ 1re STAV (*)
❑ 1re STHR (*)
❑ 1re TMD (*)

avec recommandation de stage de remise à niveau : ❑ Oui ❑ Non

(*)Capacités d'accueil limitées - Formuler une proposition supplémentaire

❑ **CONSEIL D'UNE ORIENTATION EN 1re PROFESSIONNELLE AVEC POSSIBILITÉ DE STAGE PASSERELLE.**

Date et signature du proviseur(e) :

RÉPONSE DE LA FAMILLE

❑ Nous sommes en **accord** avec l'avis provisoire du conseil de classe
❑ Nous sommes en **désaccord** avec l'avis provisoire du conseil de classe
Dans ce cas rapprochez-vous de l'établissement.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016

NICOLAS - JOSEPH CUGNOT
LYCEE POLYVALENT
Académie de Créteil

La fiche de dialogue:

3ème trimestre

MAI-JUIN
Conseils de classe
entre le 01 et le 15/06

3e TRIMESTRE : PHASE DÉFINITIVE D'ORIENTATION

DEMANDE DE LA FAMILLE
(Choix définitif)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :
(Cochez la ou les case(s) de votre choix)

1re GÉNÉRALE :

❑ 1re L ❑ 1re ES ❑1re S

1re TECHNOLOGIQUE OU SPECIFIQUE :

❑ 1re STI2D (*) ❑ 1re STD2A (*)
❑ 1re STMG ❑ 1re ST2S (*)
❑ 1re STL (*) ❑ 1re STAV *(en lycée agricole)*
❑ 1re STHR (*)
❑ 1re TMD (*)

(*) Capacités d'accueil limitées – Émettre un choix supplémentaire.

❑ **UNE ORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016

RÉPONSE DE L'ÉTABLISSEMENT
(Proposition du conseil de classe)
Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s) à la proposition du conseil de classe

PASSAGE EN 1re GÉNÉRALE :

❑ 1re L ❑ 1re ES ❑1re S

PASSAGE EN 1re TECHNOLOGIQUE OU SPECIFIQUE :

❑ 1re STI2D (*) ❑ 1re STD2A (*)
❑ 1re STMG ❑ 1re ST2S (*)
❑ 1re STL (*) ❑ 1re STAV (*)
❑ 1re STHR (*)
❑ 1re TMD (*)

avec recommandation de stage de remise à niveau : ❑ Oui ❑ Non

(*)Capacités d'accueil limitées - Formuler une proposition supplémentaire

❑ **CONSEIL D'UNE ORIENTATION EN 1re PROFESSIONNELLE**

Proposition d'orientation notifiée le .../...../2016

Date et signature du proviseur(e) :

RÉPONSE DE LA FAMILLE
(Cochez la case correspondante)

❑ **Nous acceptons** la proposition du conseil de classe, qui devient alors **décision d'orientation définitive**.
(le cas échéant, si le passage est conditionné au suivi d'un dispositif de remise à niveau et d'accompagnement, nous nous engageons à le faire suivre à notre enfant).

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016

OU

❑ **Nous n'acceptons pas** la proposition du conseil de classe.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016

NICOLAS - JOSEPH CUGNOT
LYCEE POLYVALENT
Académie de Créteil

La fiche de dialogue:

3ème trimestre

Dialogue et appel

JUIN

entre le 15 et le 20/06

DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Si vous n'acceptez pas la proposition du conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement est prévu le ..... 2016.

A l'issue de cet entretien, la décision du chef d'établissement est :

PASSAGE EN 1re GÉNÉRALE :

❑ 1re L ❑ 1re ES ❑ 1re S

PASSAGE EN 1re TECHNOLOGIQUE OU SPECIFIQUE :

❑ 1re STI2D ❑ 1re STD2A ❑ 1re STHR ❑ 1re STMG
❑ 1re ST2S ❑ 1re TMD ❑ 1re STL ❑ 1re STAV

Motivation de la décision : .....

Le chef d'établissement peut également proposer une décision de passage en première (série à préciser) conditionnée au suivi d'un dispositif de remise à niveau et d'accompagnement avec recommandation de stage de remise à niveau : ❑ Oui ❑ Non

Date, signature et cachet du chef d'établissement :

RECTORAT DE CRETEIL/SAIO/2015-2016 Page 2 sur 4

Nom ..... **Prénom** ..... INE .....

RÉPONSE DE LA FAMILLE
SUITE AU DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

(Cochez la case correspondante)

❑ **Nous acceptons** la décision du proviseur(e), qui devient **décision d'orientation définitive**.
(le cas échéant, si le passage est conditionné au suivi d'un dispositif de remise à niveau et d'accompagnement, nous nous engageons à le faire suivre à notre enfant).

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016

OU

❑ **Nous n'acceptons pas** la décision du proviseur(e)

❑ Nous faisons **appel de la décision** pour l'admission en : (Joindre une enveloppe libellée à votre adresse pour la réponse)

❑ 1re L ❑ 1re ES ❑ 1re S
❑ 1re STI2D ❑ 1re STD2A ❑ 1re STMG
❑ 1re ST2S ❑ STL ❑ 1re STAV
❑ 1re STHR ❑ 1re TMD

❑ Nous demandons le maintien en classe de 2nde (1).

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

❑ Nous désirons **être entendus par la commission d'appel** aux dates, lieux et heures qui seront indiqués par le chef d'établissement.

Quelques éléments statistiques sur l'orientation post 2nde GT au lycée :

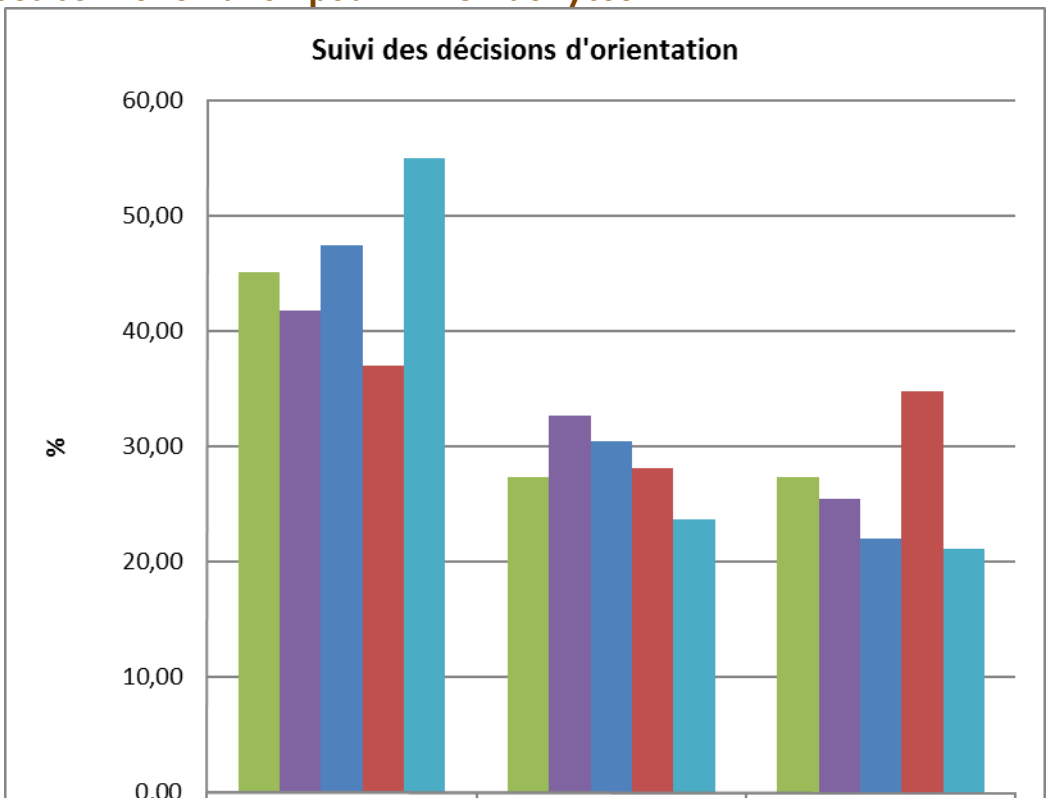

	1ereGEN	1ereTECHNO	REO+RED
2010/2011	45,16	27,42	27,42
2011/2012	41,82	32,73	25,45
2012/2013	47,46	30,51	22,03
2013/2014	37,08	28,09	34,83
2014/2015	55,08	23,73	21,19

Quelques éléments statistiques sur l'orientation post 2nde GT au lycée (1):

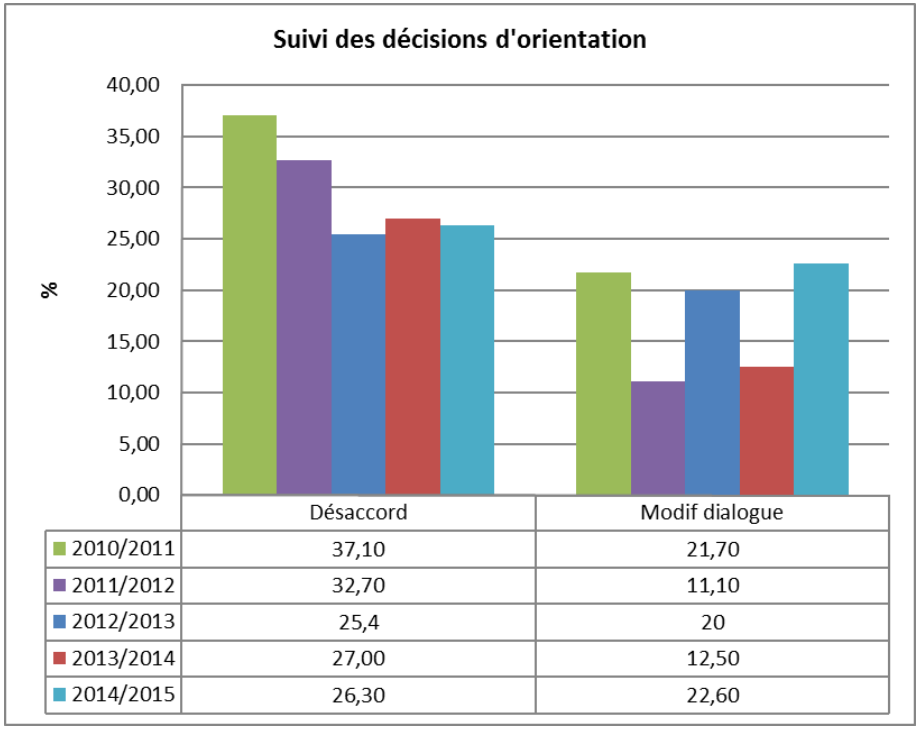

	Désaccord	Modif dialogue
2010/2011	37,10	21,70
2011/2012	32,70	11,10
2012/2013	25,4	20
2013/2014	27,00	12,50
2014/2015	26,30	22,60

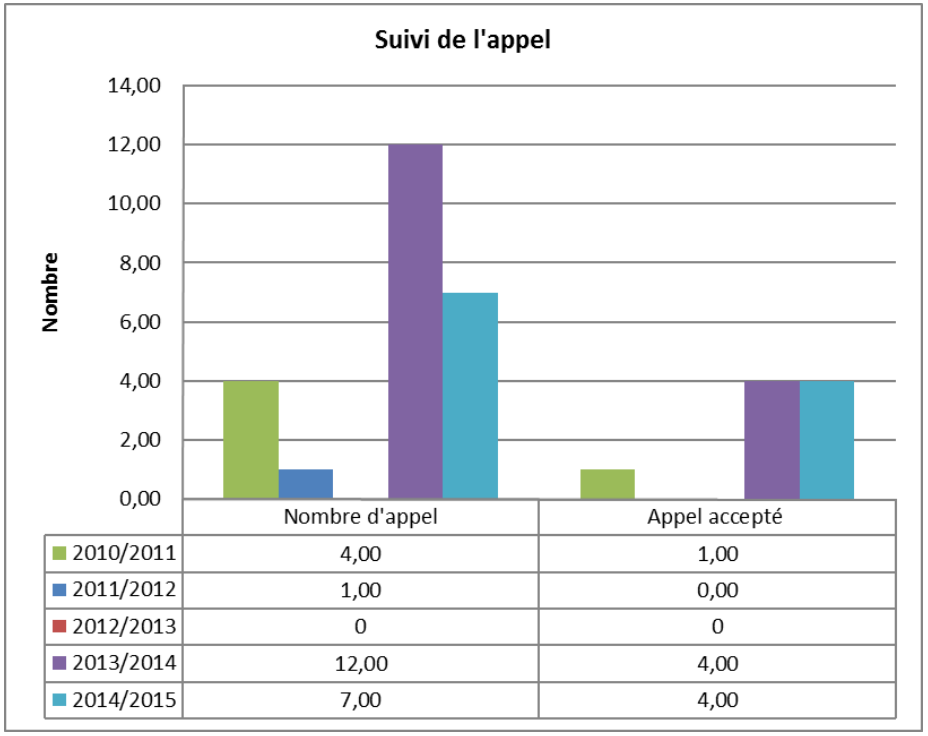

	Nombre d'appel	Appel accepté
2010/2011	4,00	1,00
2011/2012	1,00	0,00
2012/2013	0	0
2013/2014	12,00	4,00
2014/2015	7,00	4,00

Passage en 1ere générale ou technologique

LA VOIE GENERALE

Elle a pour objectif de préparer les élèves à la poursuite **d'études supérieures longues** : vous y trouverez un enseignement théorique et abstrait s'appuyant sur l'ensemble des matières d'enseignement général.

Bac littéraire	Bac économique et social	Bac scientifique
L	ES	S (SVT ou SI)

Détails sur toutes les filières et les baccalauréats sur le site de l'Onisep. Pour Cugnot sur le site du lycée.

http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique

http://www.onisep.fr

Passage en 1ere générale ou technologique

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Elle dispense de manière équilibrée des enseignements généraux et technologiques : vous y trouverez un enseignement plus appliqué avec une alternance de cours théoriques, d'études et de mise en pratique d'applications concrètes (fabrication, études de dossiers, manipulation en laboratoire) . Cette voie prépare, entre autres, à la poursuite d'études supérieures en 2 ou 3 ans après le bac. Elle permet aussi de poursuivre jusqu'à bac + 5.

Bac STMG	Bac ST2S	Bac STI2D	Bac STL	Bac STD2A
Sc et techno du management et de la gestion	Sc et techno de la santé et du social	Sc et techno de l'industrie et du dvpt durable	Sc et techno de laboratoire	Sc et Techno du Design et des Arts Appliqués

Baccalauréats Spécifiques:

Bac STAV	Bac Hôtellerie	Bac TMD
Sc et techno de l'agronomie et du vivant		Techniques de la musique et de la danse

Détails sur toutes les filières et les baccalauréats sur le site de l'Onisep. Pour Cugnot sur le site du lycée.

http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique

http://www.onisep.fr

Quelques éléments statistiques sur l'orientation post 2nde GT au lycée :

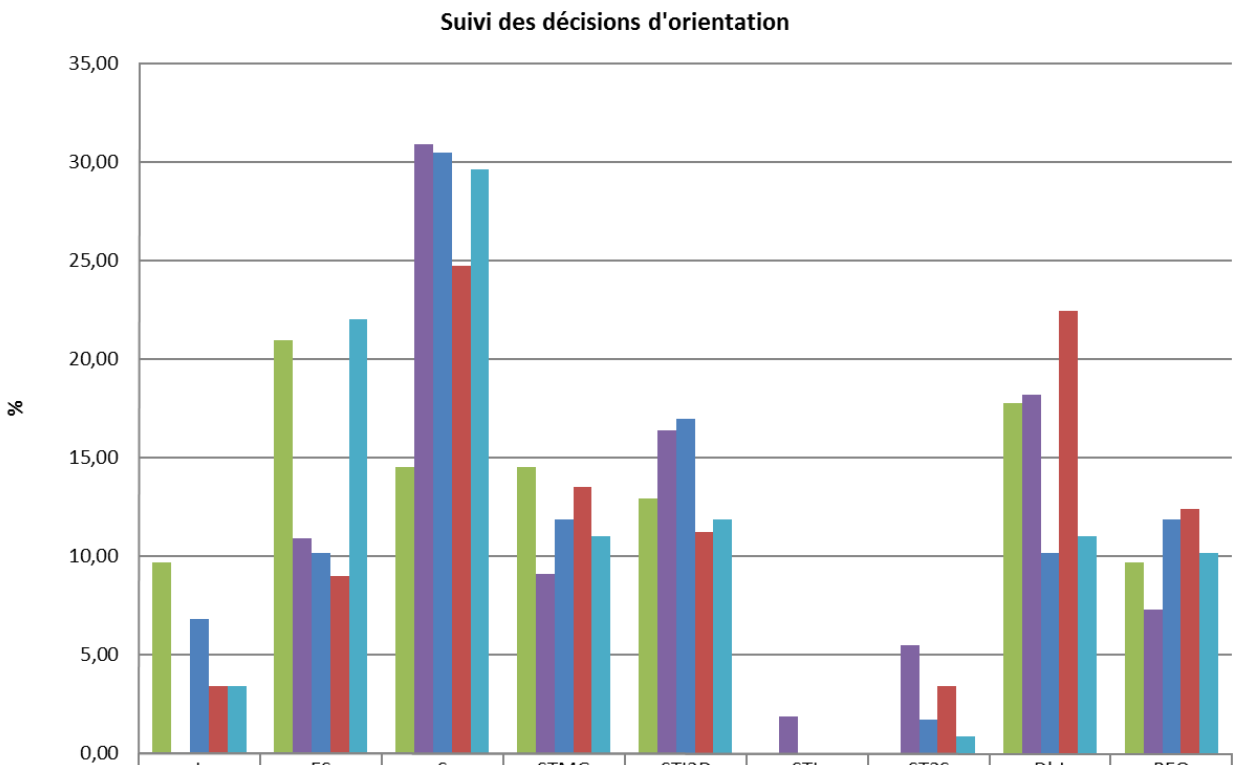

	L	ES	S	STMG	STI2D	STL	ST2S	Dbt	REO
2010/2011	9,68	20,97	14,52	14,52	12,90	0,00	0,00	17,74	9,68
2011/2012	0,00	10,91	30,91	9,09	16,36	1,82	5,45	18,18	7,27
2012/2013	6,78	10,17	30,51	11,86	16,95	0	1,69	10,17	11,86
2013/2014	3,37	8,99	24,72	13,48	11,24	0,00	3,37	22,47	12,36
2014/2015	3,39	22,03	29,66	11,02	11,86	0,00	0,85	11,02	10,17

Poursuite d'études au lycée NJ Cugnot (1ere générale ou technologique):

Classes préparatoires, IUT, BTS, Université
BTS Après Vente Automobile (AVA) accessible pour les élèves issus de STI2D, S ou Bac Pro MV au LPO N-J CUGNOT

Terminale ES
Spécialité SES ou Maths
Option: Classe européenne anglais mathématiques

Terminale S
Classe européenne anglais mathématiques

Terminale STI2D
Spécialité ITEC

Première ES
Option: Classe européenne anglais mathématiques

Première S
Option: Classe européenne anglais mathématiques

Première STI2D
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
Spécialité ITEC

Seconde Générale et Technologique
Enseignements d'exploration **SES (pour tous)** puis au choix
Méthodes et pratiques scientifiques ou Sciences de laboratoire ou Sciences de l'ingénieur
ou Création et Innovation Technologiques - Option: *Classe européenne anglais mathématiques*

Classe de Troisième
Section européenne ou non

En fonction de la décision d'orientation, plusieurs situations seront possibles :

- **Passage en 1ere GT**
  - **L'affectation en classe de 1ere au lycée N-J Cugnot.**
  - **Orientation vers une filière de 1ere GT non proposée par le lycée CUGNOT (L, STMG, ST2S…)**

- **La réorientation vers la voie professionnelle.**
  - **Passage en 1ere d'un baccalauréat professionnel.**
  - **CAP en 1an**

- **Le maintien en classe de seconde**

Passage en 1ere GT

- **L'affectation en classe de 1ere au lycée N-J Cugnot.**

L'élève orienté dans une filière de première proposée au lycée Nicolas-Joseph Cugnot (ES, S, STI2D) doit venir s'inscrire au lycée. *Selon calendrier diffusé aux élèves (fin juin 2016).*

- **Orientation vers une filière de 1ere GT non proposée par le lycée CUGNOT**

Filières STMG, ST2S, spécialité STI2D autre que ITEC, STL …

Les élèves devront remplir un dossier d'affectation pour une admission. Ces dossiers seront remis aux élèves concernés par le professeur principal **au cours du mois de mai** à leur demande. Ils devront être retournés dûment complétés au plus tard, juste après les conseils de classe du 3ème trimestre (**début juin**), **au secrétariat du lycée.**

Les élèves sont affectés selon leurs vœux dans les lycées en fonction des places disponibles lors de commissions à la DSDEN 93 **début juillet.**

Maintien en classe de 2nde

Les élèves qui sollicitent d'être maintenus en 2nde, avec l'accord du chef d'établissement, doivent remplir **un dossier d'affectation en 2ndeGT** (sur le même dossier que pour une réorientation). Les élèves doivent y indiquer des vœux d'affectation.

***(Les dossiers seront distribués aux élèves concernés par les professeurs principaux début AVRIL** . Ils devront être retournés à l'établissement avant les congés de printemps. SOUS RESERVE)*

*La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement **au cours du mois de MAI 2016)**.*

Réorientation vers la voie professionnelle

- **DEMANDE D'AFFECTATION EN 1ère PROFESSIONNELLE**

Lors de la phase d'affectation dans la voie professionnelle les 2nde GT se porteront candidat **prioritairement en 1ère professionnelle**. Ceux ayant déjà doublé la classe de seconde bénéficieront d'une priorité supplémentaire pour ce type de formation. Les vœux des élèves seront saisis dans l'application **AFFELNET 1°. (Mai)**

- **DEMANDE D'AFFECTATION EN CAP en 1 AN**

Les élèves de 2nde GT peuvent aussi demander à se réorienter vers un CAP en 1 an **où ils sont prioritaires.**

Les vœux des élèves seront saisis dans l'application **AFFELNET POST 3°**

- **DEMANDE D'AFFECTATION EN 2nde PROFESSIONNELLE ou en 1ère ANNEE de CAP 2ANS**

Les élèves de 2nde GT peuvent également solliciter une affectation en 2nde professionnelle ou en 1ère année de CAP 2 ans mais **ils ne sont pas prioritaires**. Ils ne pourront obtenir satisfaction que s'il reste des places une fois les élèves de 3ème affectés. Ces demandes sont déconseillées. Les vœux des élèves seront saisis dans l'application **AFFELNET POST 3°**

Chaque élève a la possibilité de formuler jusqu'à 4 vœux de demande de changement d'orientation.

Remarque: Les demandes pour l'apprentissage doivent s'effectuer directement par les familles auprès des CFA et des entreprises.

Réorientation vers la voie professionnelle

- **Les dossiers** seront remis aux élèves **pouvant être concernés** par le professeur **principal fin mars-début AVRIL**. Pour remplir ces dossiers, il est fortement conseillé aux élèves de prendre tous les renseignements nécessaires auprès des équipes éducatives (COP, CPE, professeurs principaux). Les dossiers dûment renseignés et signés doivent être retournés au plus tard le fin avril pour la saisie des vœux qui se déroulera impérativement au mois de **MAI 2016**.
- **L'affectation sera notifiée aux élèves le 22 juin 2016 ils devront s'inscrire, par précaution, en lycée professionnel fin juin 2016**.

1. *La constitution de ces dossiers ne présume en rien de la décision des conseils de classe. Les deux procédures sont indépendantes.*
2. *Les élèves à qui les conseils de classe du 3ème trimestre décideront (doublants) d'une réorientation qui n'auraient pas formulé de vœux selon le calendrier ci-dessus devront participer à une procédure complémentaire pour postuler sur les places laissées vacantes (sur lesquelles ils ne seront pas prioritaires). Certains élèves pourraient alors se retrouver sans solution de poursuite d'études.*

AFFECTATION VERS UNE AUTRE ACADEMIE (Déménagement…)

Les élèves souhaitant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée. Selon les cas, les demandes devront être effectuées dès la fin du mois d'avril.

Lycée Nicolas-Joseph CUGNOT
55 Bd Louis Armand
93330 NEUILLY SUR MARNE

01 49 44 81 10 / 01 49 44 81 39
Ce.0932291K@ac-creteil.fr

http://www.Lyceecugnot.fr

Prov / février 2016